



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 00-5 - AMENAGEMENT DE  
L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS  
ET DU SQUARE DU 8 MAI - BILAN  
DE LA CONCERTATION PUBLIQUE -  
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**1405/11**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUN 2011

Pour le Maire,

  
Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 17 juin 2011**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Clém PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Andouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI  
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Mathieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

### Description de l'opération

Le Site du Pré des Pêcheurs représente un des atouts stratégiques du centre ancien d'Antibes par son offre de stationnement et sa possibilité de mettre à disposition un espace aux activités et manifestations importantes de la ville.

Aujourd'hui, la politique de déplacement et la volonté de redynamiser le commerce du centre ancien ont amené la ville à réfléchir sur la mise en place d'une piétonisation progressive de l'ensemble du secteur, impliquant à la fois une modification et une offre plus adaptée du stationnement.

La libération des espaces induite par la piétonisation du centre ancien sera un atout supplémentaire à l'activité commerciale.

Dans le prolongement de sa décision visant à créer un parc de stationnement de 600 places au pied de la courtine sous la surface actuelle du Pré aux Pêcheurs, le Conseil Municipal a, par délibération du 21 décembre 2007, approuvé le lancement d'études approfondies pour l'aménagement de cet espace permettant d'avoir une vision élargie et de conceptualiser les possibilités d'aménagement offertes par la qualité de cette plateforme libérée du stationnement, ouverte sur la mer et adossée à la vieille ville.

Les études urbaines ont permis de mettre en évidence la position stratégique du lieu ainsi que la nécessité de soigner tout particulièrement son aménagement pour offrir aux Antibois et aux visiteurs un espace attractif et de qualité tout en permettant les fonctionnalités de demain.

L'élaboration de ce projet d'aménagement d'une esplanade s'est ouverte sur un périmètre opérationnel comprenant :

- le Pré aux Pêcheurs,
- le square du 8 mai,
- la courtine,
- l'avenue de Verdun.

Pour ce faire, un concours de Maîtrise d'œuvre spécialisée en aménagement urbain et paysager a été lancé par délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2009.

A l'issue de la consultation, un lauréat a été retenu par le jury pour les qualités développées par son projet, en réponse au programme du Maître d'Ouvrage.

L'opération de réaménagement de cette esplanade fait partie des opérations d'aménagement soumises aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'Urbanisme, lesquels prescrivent le déroulement d'une procédure de concertation publique.

### Objet :

Les modalités de concertation ont été arrêtées par délibération du Conseil municipal du 26 février 2010.

La consultation portait sur la présentation du projet lauréat du concours de maîtrise d'œuvre lancé par la ville pour l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs et du square du 8 mai au public ainsi qu'aux Associations antiboises.

### Déroulement :

La consultation s'est déroulée du lundi 24 janvier 2011 au vendredi 4 février 2011. Un avis de concertation a été publié dans le journal Nice Matin le 19 janvier 2011.

Le même avis a été affiché en mairie durant toute la durée de l'exposition.

## 00-5 - AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS ET DU SQUARE DU 8 MAI - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

### Organisation :

Le projet lauréat a été présenté sous forme d'une exposition publique visible de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h dans les locaux de la Direction de l'urbanisme de la Mairie d'Antibes, situés 21 rue Sade.

Les outils mis à la disposition du public ont été :

- les panneaux graphiques du concours,
- un mémoire technique réalisé par le lauréat,
- un registre de concertation du public destiné à recueillir les avis de la population,
- une page Web sur le site officiel de la ville présentant les mêmes documents et permettant de recueillir les avis des internautes.

### Bilan de l'exposition publique

Les observations ont été formulées dans le cadre du registre de concertation, par courrier électronique et par courrier traditionnel.

Une quinzaine d'observations et d'avis ont été consignés dans ce registre.

Il en ressort une nette majorité d'avis favorables en faveur du projet, en particulier sur l'aspect piétonisation de la vieille ville ; projet conforté et plébiscité par la population antiboise dans le cadre du bilan de la consultation adressée par la CASA, début avril 2011, en vue de connaître l'avis des administrés sur la hiérarchisation des grands chantiers de la commune.

Il se dégage de la concertation publique relative à l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs, différentes remarques concernant :

- l'occupation de l'esplanade pour un certain nombre de manifestations organisées habituellement sur ce site,
- le renforcement de son éclairage,
- la suppression des meurtrières dans les remparts,
- le choix des matériaux du sol.

Le projet définitif intègre dans sa réflexion ces différentes remarques et problématiques exposées ci-dessus.

### Synthèse de la concertation

Les avis exprimés manifestent clairement l'apport du projet en matière d'embellissement général du site ainsi qu'en valorisation patrimoniale.

Ils adhèrent également à l'idée de piétonisation de la vieille ville qui figurait comme objectif dans le programme du concours.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ; 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

00-5 - AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS ET DU SQUARE DU 8 MAI - BILAN DE LA  
CONCERTATION PUBLIQUE - APPROBATION

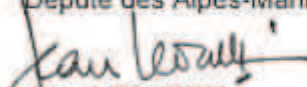
Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

- **APPROUVE** le bilan de la concertation publique relative à l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs  
et du square du 8 mai.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N 00-5 - AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS ET DU SQUARE DU 8 MAI - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 26/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1405-11 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1405-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public.